

## Consignes pour les examens en ligne

Les examens en ligne ne concernent que les étudiants ayant suivi le CM ou les étudiants dispensés de TD inscrit en régime dérogatoire. Les étudiants ayant participé au TD auront leur moyenne calculée dans le cadre de leurs travaux rendus en contrôle continu.

Vous avez deux plateformes de connexion pour vos examens :

**URL de la plateforme Examens :** <https://examensenligne.parisnanterre.fr/>

**URL de la plateforme Coursenligne :** <https://coursenligne.parisnanterre.fr/>

Les codes de connexion sont ceux de votre ENT, à savoir votre n° d'étudiant et votre mot de passe.

Le tableau en ligne vous indique quelle URL utiliser en fonction de la matière.



Attention, les étudiants bénéficiant d'un tiers temps composent toujours sur cours en ligne dans un espace qui leur est réservé avec du temps supplémentaire.

Vous devez veiller à la gestion de votre temps et plus particulièrement au dépôt de votre copie sur cours en ligne à la fin de l'épreuve pour les écrits simples. En effet, vous devez réserver 5 à 10 minutes pour télécharger votre document avant la fin de la durée prévue.

Pour les écrits, merci d'indiquer sur votre examen et dans le titre de votre fichier, votre n° d'étudiant, le libellé de la matière, le CM (CMA, CMB, etc.) quand il existe et le nom de l'enseignant.

Au terme de l'épreuve, il vous faut déposer un fichier en format odt, word ou PDF.

Pour les oraux, vous devez vous connecter sur cours en ligne et utiliser BigBlueBotton.

Le guide d'utilisation est disponible à l'adresse suivante :

[https://comete.parisnanterre.fr/documentation/participer\\_a\\_une\\_classe\\_virtuelle\\_avec\\_big\\_bluue\\_button](https://comete.parisnanterre.fr/documentation/participer_a_une_classe_virtuelle_avec_big_bluue_button)

Bon courage.